OFFRE PRIX FIXE GAZ DE BORDEAUX

dans le cadre d'un prix fixe pendant trois ans
pour une consommation prévisonnelle inférieure ou égale à 30 000 kWh.
Offre valable pour toute souscription du 01/09/2021 et le 31/12/2021, exclusivement réservée aux foyers résidant sur les communes desservies par GRDF.

Fiche d'information établie en conformité avec le Code de la Consommation - art. L224-3.

Bemove
Déménagement

Vos avantages

2 mois d'abonnement offerts*
&
5% de réduction
calculé par rapport au prix du kWh HT
du tarif réglementé d'Engie de septembre 2021.

Ce prix, hors taxes et contributions, est fixe pendant 3 ans

Service client 100% basé à Bordeaux

Des équipes expertes qui s'occupent de vous et de tout

Souscription rapide en moins de 5 min

Offre sans engagement et sans frais

INCLUS DANS VOTRE OFFRE

L'ACCES A NOTRE SERVICE CLIENT

Conseillers dédiés et experts en énergie
Prise en charge téléphonique
du lundi au vendredi de 08h15 à 20h30
et le samedi de 9h à 19h
Service client par téléphone, mail,
chat, réseaux sociaux

\+

VOTRE ESPACE CLIENT : GRATUIT ET SECURISE

Réalisez toutes vos démarches
Paiement en ligne
gestion des consommations
Relève de compteur
Consultation des factures

GARANTIE SANS COUPURE
Rejoignez-nous sans risque !

VOUS ÊTES LIBRE DE CHANGER, SANS FRAIS
Mais vous allez rester ;-)

ON S'OCCUPE DE VOUS ET DE TOUT
Détendez-vous !

NOTRE SERVICE CLIENT EST À BORDEAUX
Et nos clients, partout en France !

NOUS SOMMES CENTENAIRES
Depuis 1875, on sait faire !

GAZ DE BORDEAUX
DEPUIS 1875

GRILLE TARIFAIRE GAZ

Codes tarifs	Zone tarifaire	Consommation annuelle prévisionnelle	Abonnement mensuel (en €) HT	Abonnement mensuel (en €) TTC**	Prix du kWh (en €/kWh) Tarif Règlementé ENGIE sept.-21 HT	Tarif Règlementé ENGIE sept.-21 TTC***	Offre fixe Gaz de Bordeaux HT	Offre fixe Gaz de Bordeaux TTC***	% de remise /TRV de Septembre 21
BEMODE03S1	toutes	inférieur à 6000 kWh	7,22	8,51	~~0,0751~~	~~0,1002~~	0,07135	0,09574	- 5 %
BEMODE13S1	Zone 1	à partir de 6000 kWh	16,89	20,81	~~0,0544~~	~~0,0754~~	0,05168	0,07213	-5 %
	Zone 2				~~0,0550~~	~~0,0761~~	0,05225	0,07282	-5 %
	Zone 3				~~0,0556~~	~~0,0768~~	0,05282	0,07350	-5 %
	Zone 4				~~0,0562~~	~~0,0776~~	0,05339	0,07418	-5 %
	Zone 5				~~0,0568~~	~~0,0783~~	0,05396	0,07487	-5 %
	Zone 6				~~0,0574~~	~~0,0790~~	0,05453	0,07555	-5 %

Votre tarif comprend :

ABONNEMENT + CONSOMMATION + TAXES ET CONTRIBUTIONS

Dépend du niveau de consommation et de la zone géographique
**Le prix TTC inclut la CTA (contribution tarifaire d'acheminement) et la TVA à 5.5%

La consommation est mesurée en kWh
***Le prix TTC inclut la TICGN (taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel , Article 266 quinquies du Code des douanes) et la TVA à 20%

En plus de la TVA, s'ajoutent la CTA qui s'appliquent sur l'abonnement (TVA à 5.5%) et la TICGN sur le prix du kWh (TVA à 20%)

	CTA en €HT/mois	CTA en €TTC/mois (TVA 5,5%)
< à 6 000 kWh/an	0,848	0,89
> à 6 000 kWh/an	2,838	2,99

TICGN en €HT/kWh	TICGN en €TTC/kWh (TVA 20%)
0,00843	0,0101

Le prix du kWh évoluera conformément à l'évolution des tarifs publics de distribution et de transport de gaz naturel appliqués par les GRD et GRT, fixés par les pouvoirs publics par arrêté, selon les dispositions de l'article L 452-2 du Code de l'énergie, et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de régulation de l'énergie (www.cre.fr) durant la durée du contrat.

* Offre exclusive Bemove : 2 mois d'abonnements TTC offerts, CTA non incluse. Cette remise en € sera appliquée sur une facture après 6 mois de consommation.
Si le client se rétracte ou résilie son contrat avant les 6 mois suivants sa souscription, la remise ne sera pas appliquée.

DURÉE DU CONTRAT (arts. 4.3 et 8 des conditions générales de vente)	Le contrat est conclu pour une durée indéterminé. Le barème de prix mentionné à l'article 2 est applicable pour une durée de trois ans à compter de sa date de prise d'effet, sous réserve des dispositions de l'article 9. Au moins un mois avant la date anniversaire du contrat, le fournisseur adresse au client une nouvelle proposition de prix. En cas de refus de ces conditions tarifaires, le client peut résilier - par écrit - son contrat sans frais. Si le client ne manifeste pas son refus dans le délai mentionné sur le courrier qui lui a été adressé, le contrat est renouvelé, pour une nouvelle période aux nouvelles conditions tarifaires.
DÉLAI PRÉVISIONNEL DE FOURNITURE DU GAZ NATUREL (art. 2.3 des conditions générales de vente)	Sauf si le point de consommation est déjà alimenté en gaz, le délai prévisionnel de fourniture est, au maximum, de cinq jours ouvrés à compter de la date de demande de rendez-vous pour mise à disposition du gaz formulée par le fournisseur auprès du GRD (selon conditions standards de livraison et catalogue des prestations du GRD). L'installation du client doit, au préalable être raccordée au réseau public de distribution de gaz naturel.
FACTURATION ET MODES DE PAIEMENT (arts. 5 et 6 des conditions générales de vente)	Selon le tarif choisi par le client, une facture est émise tous les 3 mois (à partir de 6000 kWh/an) ou tous les 6 mois (jusqu'à 6000 kWh/an), sauf si le client opte pour la mensualisation de ses paiements (dans ce cas, une facture de régularisation annuelle est émise par Gaz de Bordeaux). La plupart des moyens de paiement courants sont acceptés par Gaz de Bordeaux (prélèvement, virement, carte bancaire, espèces, etc.). Le délai de paiement est de 15 jours, au plus tard, après l'émission de la facture.
INTERRUPTION DE LA LIVRAISON POUR NON PAIEMENT (art. 6.4 des conditions générales de vente)	En l'absence de paiement intégral, dans les délais prévus, des sommes facturées, Gaz de Bordeaux peut demander au GRD l'interruption de la livraison de gaz, dans les conditions fixées par le décret n°2008-780 du 13 août 2008 modifié par le décret 2014-724 du 27 février 2014.
RÉSILIATION DU CONTRAT (art. 9 des conditions générales de vente)	Résiliation à l'initiative du client : le client peut résilier le contrat à tout moment, sans frais de résiliation. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le client. Toutefois, dans le cas d'une résiliation pour changement de fournisseur de gaz, le client n'est tenu à aucune démarche préalable auprès du fournisseur. Son contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat de fourniture de gaz.

Gaz de Bordeaux - 6, place Ravezies - 33075 Bordeaux cedex
www.gazdebordeaux.fr
05.56.79.42.98 - bienvenue@gazdebordeaux.fr

GAZ DE BORDEAUX DEPUIS 1875

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
SAS au capital de 500 000 € • RCS Bordeaux 502 941 479 • Code APE : 3523Z